

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2022 (REPORT DU 04 JUILLET)

Délibération : **2022-07- 51**
OBJET : **PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES INTERNES ET DE LA MODERNISATION**
Nomenclature : 4.2.2

En exercice : 26	Le onze juillet deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 20	
Pouvoirs : 4	Les membres présents en séance :
Absents : 2	Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Votants : 24	
Délibération comportant :	
Annexe : /	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI Le ou les membre(s) absent(s) : Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'avis de la commission Ressources du 22 juin 2022,

À la suite d'une mutation externe du responsable de la direction des ressources internes et de la modernisation (DRIM), le poste est vacant depuis le mois de mai dernier.

Ce poste stratégique, placé directement sous l'autorité de la Direction Générale des Services vise à garantir la fiabilisation, la bonne utilisation et l'optimisation des ressources de la ville. La direction est composée d'une dizaine de collaborateurs, au sein de plusieurs services (ressources humaines, finances, informatique, commande publique).

Un appel à candidatures externes a été publié dès le 21 avril 2022 sur le site de la ville, le portail du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, les sites et réseaux professionnels.

Cependant, aucun fonctionnaire détenant les compétences requises pour assurer les missions, n'a pu être retenu.

Afin d'assurer la continuité du service et contribuer au développement d'une culture de gestion, d'une meilleure transversalité entre équipes et moderniser les outils et le process internes, il est proposé de recourir au recrutement d'un candidat, par voie contractuelle, dont les diplômes et l'expérience sont de nature à répondre aux besoins du poste à pourvoir.

Ce recrutement s'opérera conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi de transformation de la fonction publique, permettant la portabilité d'un CDI entre les différents versants de la fonction publique. En effet, le candidat retenu est déjà détenteur d'un CDI dans la fonction publique hospitalière. La rémunération sera afférente à l'un des échelons de la grille indiciaire des attachés principaux.

Le poste est inscrit au tableau des effectifs et les crédits sont prévus au budget 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER le recrutement d'un responsable de la direction des ressources internes et de la modernisation, à temps complet, en CDI, rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés principaux,**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer le contrat afférent**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 juillet 2022
Alain ROYER, Maire

